



**Appel à candidature pour bénéficier des billets octroyés à titre gracieux
par le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
au profit des candidats admis aux épreuves orales en France
des concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce
Année scolaire 2025-2026**

I. OBJET :

Le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports met à la disposition des candidats marocains admis aux épreuves orales des concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce, des billets d'avion octroyés **à titre gracieux**, conformément aux conditions et procédures définies ci-après :

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

Sont éligibles aux billets Aller/Retour, les candidats :

- ▶ Inscrits ou ayant poursuivi leurs études en 2^e année dans les Centres Préparatoires aux Grandes Ecoles au Maroc.
- ▶ Convoqués aux épreuves orales en France des concours d'accès 2026 aux Grandes Ecoles françaises éligibles aux bourses marocaines de mérite, tel que fixé par l'arrêté Ministériel N°3274.17 du 25 Novembre 2017 (BO N° 6648) :
 - Ecoles de commerce : concours BCE, concours Ecricome,
 - Ecoles d'ingénieurs : concours X-ENS, concours Centrale Supélec, concours Mines-Ponts, concours commun INP (CCINP), concours Arts et Métiers (ENSAM).

Pour les candidats admissibles aux Concours Commun INP (CCINP) la moyenne minimale exigée est de 13,5/20.

III. PROCEDURE D'OCTROI DES BILLETS :

1. Demande d'octroi des billets

Les demandes de candidatures aux billets offerts, à titre gracieux, par le Ministère, doivent s'effectuer selon les étapes et le calendrier suivants :

La préinscription s'effectue via le formulaire disponible dans la rubrique « Concours français » du portail des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (<http://www.cpge.ac.ma/Cand/FormCF.aspx>) ou sur intranet, **au plus tard le mardi 9 juin 2026 à 14h.**

Les candidats ayant déjà rempli leur formulaire de préinscription « concours français CF26 » et souhaitant bénéficier des billets octroyés gracieusement par le Ministère doivent répondre « oui » à la question : « Vous avez droit à demander le billet offert par le ministère. Voulez-vous le demander ? ».

L'accès à la demande de billet ne sera accordé que si les récapitulatifs sont validés.

La liste des candidats préinscrits sera publiée sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma) à partir du **Mercredi 10 juin 2026**.

2. Détermination de la liste des bénéficiaires

Une commission sera chargée d'établir la liste des bénéficiaires. Elle sera composée des représentants des entités suivantes :

- ▶ Le Secrétariat Général du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports ;
- ▶ La Direction Générale de l'Action Pédagogique du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports ;
- ▶ La Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports ;
- ▶ Le collectif CPGE Maroc.

Cette commission s'appuiera sur les critères suivants :

- ▶ Le classement de chaque école dans la liste des écoles éligibles aux bourses marocaines (les écoles ouvertes aux concours CCINP étant considérées comme un seul ensemble unique, sans distinction) ;
- ▶ Les résultats des candidats aux épreuves écrites des concours français concernés.

En cas d'absence d'informations, émanant des écoles de commerce concernées, permettant de départager les candidats d'une même école, un tirage au sort sera effectué pour l'attribution des billets disponibles. Il convient de préciser que l'octroi des billets dépendra de leur disponibilité.

Les résultats de la sélection des bénéficiaires, dans la limite du nombre de billets disponibles, seront publiés sur le site du ministère ainsi que sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma).

3. Réservation du billet octroyé

Les candidats retenus dans le cadre devront confirmer leur acceptation du billet offert par le Ministère dans un délai de 48 heures, à compter de la date de publication de la liste des bénéficiaires sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma).

Les dates de départ et de retour seront introduites par les candidats concernés sur leur formulaire "CF26" sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma), à partir du 17 juin et au moins 4 jours ouvrables avant la date de départ.

Le billet électronique est envoyé par mail au candidat après confirmation de l'obtention du visa par ses soins sur le formulaire CF26.

Les bénéficiaires ayant déjà quitté le territoire marocain avant l'émission des billets qui leurs sont attribués pourront obtenir un billet pour le trajet de retour de France, effectué à l'issue de la fin de leurs épreuves orales.

L'opération se termine à la fin des épreuves orales au plus tard le 31 juillet.

NB : les billets octroyés par le Ministère à titre gracieux ne peuvent en aucun cas être remboursables.